

L'an deux mil huit, le quatre septembre,

à vingt heures trente minutes, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Chantal DECROIX, Maire.

PRESENTS : Mme Decroix, Mme Duvivier, M. Beucher, M. Vanderpert, M. Fleutry, M. Demarais, M. Jardot, M. Dubuc.

ABSENTS EXCUSES : M. Vatelier, Mme Lakièvre pouvoir à Mme Duvivier, Mme Joly pouvoir à Mme Decroix.

SECRETAIRE : Madame Duvivier

I. MODIFICATION BUDGETAIRE : OUVERTURE DE CREDIT

Afin de couvrir les dépenses imprévues le conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir des crédits aux articles suivants sur le budget 2008 :

- Réfrigérateur et plaque de cuisson pour la cantine, article 2188, montant 458 €
- Panneaux d'affichage extérieurs, article 2188, montant 716 €
- Solde construction du préau, article 2313-18, montant 1355 €
- Equipement de l'école, article 2315-5, montant 1000 €

II. MODIFICATION BUDGETAIRE (INTERETS LIGNE DE TRESORERIE)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de prélever des dépenses imprévues de fonctionnement un montant de 2301 € pour couvrir le total des intérêts de la ligne de trésorerie jusqu'au 31 décembre 2008.

III. DELEGATION AU MAIRE (DELIBERATION)

Afin de faciliter le fonctionnement de la commune, le conseil municipal donne délégation à Madame le Maire pour régler les affaires suivantes :

- La création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- La délivrance et la reprise des concessions au cimetière.
- La réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 €.

IV. REGIE TENNIS

Il est décidé à l'unanimité de supprimer la régie tennis. Un titre sera émis par la mairie et envoyé par la trésorerie directement aux cotisants.

D'autre part il est décidé que les joueurs paieront une cotisation valable sur une année civile et qu'une carte de membre avec photo leur sera délivrée. Cette information sera affichée sur le terrain de tennis.

V. CREATION D'UNE REGIE POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Il est décidé à l'unanimité de créer une régie pour la location de la salle polyvalente et de la salle d'animation.

Monsieur Beucher présente deux devis de contrat de maintenance pour la vérification annuelle du matériel de la cuisine. L'un, pour deux visites annuelles pour un montant de 971 € et l'autre pour 2 visites annuelles et les déplacements gratuits en cas de panne pour 1476 €. Ces devis sont jugés trop élevés. Il a été émis l'idée de procéder à un contrôle annuel.

VI. DEMANDE DE DONNS POUR « HAUTMONT »

La demande du secours populaire est refusée à l'unanimité.

VII. CONVENTION SOGETI

SOGETI est un bureau d'études qui est chargé d'étudier les problèmes de ruissellement sur les voies lors de construction de lotissement. Cette convention sera revue ultérieurement.

VIII. DELIBERATION PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAU

Les extensions et renforcements de réseaux EDF seront à la charge des communes. Il appartient donc à celles-ci d'instaurer, ou pas, une taxe couvrant tout ou partie des frais à récupérer auprès des pétitionnaires. Le conseil municipal ne se prononce pas sur le montant mais prend une délibération de principe instaurant cette taxe.

IX. DELIBERATION TARIF GARDERIE

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité d'augmenter le tarif de la garderie de 10 centimes par garde. La garde passe donc de 2 € à 2.10 €. L'heure d'arrivée du matin pourra être revue suivant les demandes. La garderie pourrait débutée à 7H30 au lieu de 7H45.

X. CONTRAT MICHELE SAGEOT (DELIBERATION)

Suivant la demande de Madame Sageot le conseil lui accorde à l'unanimité une augmentation de salaire. Son indice actuel 293 représentant 8.71 € brut de l'heure passe à l'indice 305 soit 8.90 € brut de l'heure.

XI. DELIBERATION LONGUEUR DE VOIRIE

La longueur de la voirie communale est prise en compte dans le calcul de la dotation global de fonctionnement. Suite à la reprise de l'allée du colombier par la commune la longueur de la voirie est augmentée de 98 mètres. Le conseil municipal entérine à l'unanimité la longueur de la voirie communale représentant maintenant 6499 mètres au lieu de 6401 mètres auparavant.

XII. PROPOSITION PAR LE DEPARTEMENT D'INSTALLATION DE DEFIBRILLATEUR

Le Département met à disposition un défibrillateur mais la maintenance reste à la charge de la commune. Monsieur Beucher étudiera cette proposition concernant l'endroit où entreposer le défibrillateur, la formation de son utilisation, et le coût de sa maintenance.

XIII. DELIBERATION POSTE ATSEM (+ 1 heure/jour) ET CONTRAT ATSEM

Le conseil municipal à l'unanimité accepte d'augmenter d'une heure par jour le poste d'ATSEM et autorise Madame le Maire à signer un contrat d'un an avec Monsieur DELAMARE Grégory pour 12 heures par semaine pendant la période scolaire.

XIV. QUESTIONS DIVERSES

- Location de chasse : Ouverture des plis le mardi 23 septembre 2008 à 10H30. Le prix minimum à demander est basé sur le montant total perçu l'an dernier divisé par le nombre d'hectares loués soit environ 30 € l'ha.
- Location des biens communaux : ouverture des plis le samedi 27 septembre 2008 à 11 heures. Prix minimum fixé à 350 € l'ha.
- Monsieur Fleutry : a pris rendez-vous avec la société Acoustibel mardi 9 septembre à 15 heures pour les problèmes d'acoustique sous le préau de

l'école. D'autre part il se chargera de livrer le tracteur à la commune de Blainville Crevon. Il fait état du débordement de certaines haies sur les chemins communaux.

- Monsieur Demarais : fait remarquer que certains panneaux de signalisation sont illisibles. Un programme de remise en état des panneaux de signalisation est prévu avec la communauté de communes.
- Monsieur Beucher :
 - 1) Le car de ramassage partant du lycée Flaubert à 16 heures s'arrête à Préaux. Se renseigner à ce sujet.
 - 2) Revient sur la participation des familles au transport scolaire des lycéens (30€/an). Il s'avèrerait difficile pour la commune de prendre en charge cette participation, tous les élèves n'allant pas au même lycée.
- La rédaction du bulletin municipal est en cours, il sera présenté à la prochaine réunion du conseil municipal.
- La permanence des élus commencera le 6 septembre 2008 de 11 heures à 12 heures. Elle sera assurée les 1^{er} et 3^{ème} samedi de chaque mois.
- Le barillet de la barrière de la salle des fêtes sera démonté par Monsieur Das afin de le réparer.
- Monsieur Jardot : revient sur le dossier du SIER concernant l'éclairage de l'église. Monsieur Auzou a été invité à venir nous donner des explications.

Séance levée à 1 heure 00

Prochain conseil municipal le jeudi 9 octobre 2008 à 20 heures 30.